

LES ACTUALITÉS

BFI dépose une autre demande d'urgence pour son site d'enfouissement de Lachenaie

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR

La société BFI Usine de triage Lachenaie vient de demander à Québec de lui accorder par décret d'urgence, sans examen public et en marge de l'audience publique qui démarre vendredi, une prolongation des activités de son site d'enfouissement.

Cette demande a été confirmée hier au *Devoir* par Philippe Cannon, l'attaché de presse de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp. Ce dernier n'a pas voulu dévoiler le contenu de la demande de BFI Lachenaie qui «est présentement à l'étude», a-t-il dit.

BFI Lachenaie a demandé à Québec d'augmenter sa capacité d'enfouissement de 22,5 millions de tonnes, ce qui prolongerait sa vie utile de 17 ans au taux de 1,3 million de tonnes par année. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) doit remettre son rapport sur ce projet au début de mai, soit environ trois semaines après la fermeture du site en vertu de ses permis actuels.

Mais, rééditant le coup de 2003, BFI a introduit une demande d'urgence, qui échappe à tout débat public, alors que débute l'audience sur son projet principal.

En avril 2004, l'ex-ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, autorisait BFI Lachenaie à enfouir 1,3 million de tonnes pendant

cinq ans: c'est cette autorisation qui vient à terme en avril. Le BAPE avait alors qualifié «d'inacceptable» la demande de BFI pour une capacité d'enfouissement de plus de 20 millions de tonnes.

Mais avant d'obtenir cinq autres années en 2004, BFI avait réclamé et obtenu de Québec — par décret d'urgence et en marge du débat public sur sa demande principale — une année supplémentaire d'enfouissement. BFI avait même obtenu une autorisation pour 1,3 million de tonnes supplémentaires, alors que sa demande d'urgence portait sur un ajout de 970 000 tonnes. Personne n'a jamais expliqué ce cadeau de 33 %.

Pour Karel Ménard, du Front commun québécois pour une ges-

tion écologique des déchets (FC-QGED), «BFI se moque du ministère et du public une autre fois, certain du résultat de sa pseudo-urgence. BFI savait il y a un an que ses autorisations se terminaient en avril 2008. Il aurait pu déposer sa demande principale dès ce moment-là, au lieu de le faire l'automne dernier, ce qui lui permet maintenant d'invoquer l'urgence à trois mois de la fermeture. Son projet était déjà prêt, car c'est le même qui a été déposé au BAPE en 2004 et jugé inacceptable. C'est le ministère lui-même qui le confirme puisqu'il invoque que c'est le même projet pour ne pas l'avoir soumis pour avis aux autres ministères».

Le Devoir

No:
au:
uni

Des
Fédé
diant
té de
inter
bliss
d'attu
ment
frais
sur q
Acco
Fédé
re du
dy, il
man
tion,
dépo
politi